# **UNE POLICE MUNICIPALE ÉQUIPÉE**



Un parc roulant de plus de 250 véhicules légers : voitures thermiques et électriques, motos, scooters, vélos à assistance électrique



1650 caméras de vidéoprotection exploitées au Centre de Supervision **Urbain municipal** 



4 sites opérationnels de police: la base Nord, la base Centre et la base sud. Une poste de proximité ouvert au 42 Canebière.



284 PDA (assistant numérique personnel) pour la verbalisation électronique

# **FORMÉE** ET PROTÉGÉE



Un stock de plus d'un millier d'armes géré par des armureries informatisées



Des policiers équipés de gilets pare-balles tactiques de dernière génération



Casques individuels de protection



420 radios numériques 200 caméras piétons dernière génération à déclenchement automatique



**PC RADIO POLICE MUNICIPALE** 04 91 55 41 01

**FOURRIÈRE MUNICIPALE** 04 91 14 65 40

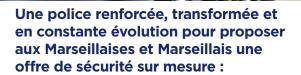
Pour plus d'informations marseille.fr/police-municipale

# **POLICE MUNICIPALE DE MARSEILLE**

## **POUR VOUS PROTÉGER ET VOUS SERVIR**







**1975** → **30 2012** → **250** 2023 → 540 agents

## **OBJECTIFS 2026: 800 AGENTS**

La police municipale se développe en moyens humains et matériels pour devenir la première police municipale de France.

Chargée d'assurer la tranquillité publique, la police municipale est devenue un acteur incontournable pour faire de Marseille une ville plus iuste, plus sûre et plus proche de ses concitoyens.

Au cœur du partenariat avec les forces de sécurité intérieure et forte de sa relation de proximité avec la population, elle remplit une mission de prévention et de sécurité au service des habitants et des commerçants, sur l'ensemble du territoire de la ville.

La police municipale, les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et les gardiens de parc œuvrent tous les jours pour assurer la tranquillité et la sécurité des Marseillaises et Marseillais :

540 policiers 70 ASVP 110 gardiens de parc

# **LES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE**

## 1. Servir et protéger de jour comme de nuit

- Sécurisation de l'espace public et des bâtiments communaux
- Opérations conjointes avec la Police Nationale
- Répressions du stationnement illicite, enlèvement et restitution des véhicules mis en fourrière
- Îlotage de voie publique et dans les aires piétonnes
- Régulation et police de la circulation
- Respect des arrêtés du Maire
- Opérations de contrôle de salubrité

## 2.Prévenir

- Sensibilisation dans les milieux scolaires
- Communication citovenne tranquillité piéton
- Coordination avec les médiateurs

## **3.** Observer, communiquer et former

Les missions de formation : à l'armement, de gestion des verbalisations, de services d'ordre et de programmation, de Centre de Supervision Urbaine (CSU) et PC radio et d'armurerie

#### • CSU

Observation et exploitation de la vidéoprotection

#### PC radio

Coordination et gestion des effectifs terrains

### • Cellule activité professionnelle

Formation pratique et continue préalable à l'armement

### LA POLICE MUNICIPALE DE MARSEILLE SE SPÉCIALISE

En 2024, pour plus de proximité et d'efficacité, la Police Municipale est sectorisée :

- Secteur Nord, une base à Plombières
- Secteur Centre, une base à Vallier et un poste de proximité au 42 de la Canebière
- Secteur Sud, une base à Haïfa
- Une antenne maritime basée à la Marina du Roucas Blanc

#### La diversité et les spécialités des brigades :

- Brigade maritime
- Brigade environnement
- Brigade tranquillité publique (VTT/gyropodes/piétons)
- Brigade de moto
- Brigade de scooter
- Brigade fourrière municipale
- Brigade équestre
- Brigade cynophile
- Brigade de nuit

La brigade de nuit est une spécificité de la police municipale marseillaise qui intervient pour prévenir, sécuriser et agir au auotidien.

La police municipale est également accompagnée d'un service de prévention, qui intervient sur un large public de la maternelle au senior et d'un service d'appui fonctionnel qui assure des missions de formation professionnelle, de ressources humaines et de loaistique.

